

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'EXPLOITATION DE L'ECP**

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-et-un avril à 18 h 30, le Conseil d'Exploitation de l'ECP de la commune légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de PIBRAC, sous la Présidence de Madame Laurence DEGERS.

Etaient présents : Laurence DEGERS – Maxime SALEIX – André PENINOÛ – Isabel MOULY NIETO – Loetitia PUNTOUS ALBENQUE – Isabelle GROSS – Fanny DELSAUT – Florence MUR

Ayant donné Procuration : Sabine ALIGE à Maxime SALEIX, Odile BASQUIN à Isabelle GROSS

Etaient excusés :

Membre de droit :

Secrétaire de séance : Marianne MAQUET

Date de la convocation et de son affichage :

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum minimum : 6

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 10

Vote :

Pour : 10	Contre :	Abstention :	NPPV :
-----------	----------	--------------	--------

7 Finances Locales 7.1 Décisions budgétaires

Délibération n° 202604DEECP08 « FINANCES »

Objet : Avis sur les tarifs de l'évènement « Pibrac en scène »

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Exploitation de l'ECP que conformément à l'article 5.1 des statuts de l'ECP, il convient de donner un avis sur les tarifs qui seront pratiqués lors de la saison 2025-2026 pour l'évènement « Pibrac en scène », avant le vote de ces derniers par le Conseil Municipal. Monsieur Stéphane NOVAK, Directeur, propose les tarifs suivants (tous les tarifs sont exprimés en euros TTC, frais de location inclus).

Structure / Spectacle	Tarif normal ou unique	Tarif Réduit 1	Tarif Réduit 2
TMA 31	12	10	6
Scaramouche	9	5	Gratuit
K Dance	16	-	-
MJC danse	7	-	-
MJC cirque	5	-	-
Figaro & Co	6	-	-
Ecole élémentaire du Bois de La Barthe	Gratuit	-	-
Ecole élémentaire Maurice Fonvieille	Gratuit	-	-

Tarif réduit 1 : Résidents de Pibrac, moins de 26 ans, plus de 67 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, et élèves adhérents de la structure organisatrice. Pour les spectacles de Scaramouche, le tarif réduit est proposé dès deux représentations choisies dans la même journée.

Tarif réduit 2 : enfants de moins de 12 ans

Les frais de location sont à 1 € TTC par billet édité ; aucun frais de location appliqué sur les spectacles gratuits.

Les frais de location de 1€ TTC / billet permettent de couvrir les coûts techniques d'exploitation et de maintenance de notre plate-forme Internet, les coûts liés à la gestion de l'interfaçage avec le contrôle d'accès, les coûts de l'espace sécurisé de saisie des données et les coûts de l'espace de paiement sécurisé (frais bancaires).

Commercialement, le directeur de l'ECP a la possibilité de créer des tarifs pour des actions spécifiques.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de l'ECP de donner un avis sur les tarifs proposés.

Secrétaire de séance,

Marianne MAQUET



La Présidente,

Laurence DEGERS



Date de publication 22/04/2026